



**COMMUNIQUE PORTANT AGREMENT DES ACHETEURS CAFE-CACAO
CAMPAGNE 2020-2021**

PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'acheteur de café et/ou de cacao au titre de la campagne **2020-2021**, que **le délai de dépôt des dossiers initialement fixé au 30 juillet 2021 est prorogé au 13 août 2021**, délai de rigueur.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, **au secrétariat du Directeur chargé des Délégations Régionales et de la Commercialisation Intérieure, sis au 17^{ème} étage à l'Immeuble « CAISTAB ».**

Seuls les dossiers comportant toutes les pièces requises seront réceptionnés et traités.

Les frais de dossier fixés à Cent mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois sur le compte N°CI059 01001 121207317305 02, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. Aucun frais n'est exigible en dehors de ce montant. Le paiement des frais de dossier est non remboursable.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Tél. : (+225) 20 25 69 80 / (+225) 20 20 27 91


Le Directeur Général

La Direction Générale



ke *ely*